

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TELNET HOLDING

**SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE ENNOUR CENTRE URBAIN NORD-1082 - TUNIS
MAHRAJENE**

Les actionnaires de la société TELNET HOLDING S.A sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le Jeudi 18 Juillet 2024 à 10 Heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac 1 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023 ;
2. Lecture des rapports Général et Spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING S.A pour l'exercice 2023 ;
3. Lecture du rapport des Commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe TELNET HOLDING pour l'exercice 2023 ;
4. Approbation du rapport d'activité et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2023 ;
5. Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Quitus à donner aux Administrateurs ;
7. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;
8. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2023 ;
9. Rémunération du comité d'audit ;
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

TELNET HOLDING

**SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE ENNOUR CENTRE URBAIN NORD-1082 - TUNIS
MAHRAJENE**

La société Telnet Holding publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 18 Juillet 2024.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux des Commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING S.A de l'exercice clos au 31 décembre 2023 accusant un résultat déficitaire de -3 523 629,529 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale autorise et approuve les conventions et opérations mentionnées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, ainsi qu'à l'article 25 des statuts de la société telles que signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes. Ces conventions sont principalement entre la société TELNET HOLDING et les sociétés Telnet smart ; Telnet Incorporated, et Telnet TECHNOLOGIES et PLM Systems ; PLM EQUIPEMENTS.

L'Assemblée Générale approuve la réactivation de la convention avec DATABOX avec les mêmes tarifs du groupe.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe TELNET HOLDING et celui des Commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2023 accusant un résultat déficitaire de l'ensemble consolidé de -3 294 777,931 Dinars et un résultat déficitaire part du groupe de - 3 951 540,229 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve purement et simplement la proposition du Conseil d'Administration concernant l'affectation du résultat déficitaire de l'exercice 2023 s'élevant à -3 523 629,529 Dinars comme suit :

Résultat déficitaire 2023.....	-3 523 629,529
Reprise des résultats reportés antérieurs.....	7 516 924,259
Base de la réserve légale.....	3 993 294,730
Réserve légale 5% (plafonnée).....	0,000
Sommes distribuables	3 993 294,730
Dotation pour le fonds social 2024.....	-120 000,000
Dividendes à distribuer	-3 032 700,000
Résultats reportés à nouveau	840 594,730

Ainsi, l'assemblée générale ordinaire décide la distribution d'un dividende de 250 millimes brut par action d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune correspondant à la somme globale brute de 3 032 700 ,000 dinars.

Monsieur le Directeur Général est chargé de la distribution des dividendes conformément à la réglementation en vigueur. La date de mise en distribution des dividendes est fixée pour le 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Président du Conseil d'Administration des indemnités au titre de jetons de présence pour la somme nette de cinquante mille (50 000) Dinars au titre de l'exercice 2023 soit un montant brut de soixante deux mille cinq cent (62 500) Dinars.

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux autres membres des jetons de présence pour la somme nette de cent soixante mille (160 000) Dinars au titre de l'exercice 2023, soit un montant brut de deux cent mille (200 000) Dinars au titre de l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

SEPTIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 204 et 256 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée générale décide, d'allouer aux membres de Comité d'Audit et de Management des Risques « CAMR » une rémunération nette annuelle pour le président du comité de 20 000 dinars et une rémunération nette annuelle pour les autres membres de 10 000 dinars par membre pour la durée de leurs mandats en tant que membres du « CAMR ».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ses délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....